

Le ministère du Travail confirme le caractère provisoire de la suspension de licences



La Havane, 8 août, (RHC).- Marta Elena Feito, vice-ministre cubaine du Travail et de la Protection sociale, a confirmé ce lundi le caractère provisoire de la suspension de l'octroi de nouvelles licences aux travailleurs à leur compte.

Cette mesure a été adoptée dans le but de perfectionner le registre et de diversifier les métiers autorisés dans ce secteur.

Dans des déclarations au journal parlé de la télévision nationale, Marta Elena Feito a rappelé que tous ceux qui détiennent en ce moment une licence peuvent exercer leur métier ou mener leurs petites entreprises sans aucun problème.

«Pour les personnes qui avaient amorcé les démarches pour obtenir leur licence, quelque 1 600, le processus se poursuivra. Par ailleurs, le caractère provisoire de la suspension pour l'octroi de nouvelles licences dépendra du temps que prendra le processus aboutissant à l'adoption des normes juridiques qui vont régler ce secteur. Ce ne sera pas un long délai. C'est un processus normal de travail pour l'adoption des nouvelles normes.»

La vice-ministre cubaine du Travail et de la Protection sociale a précisé que les règles en cours d'analyse prévoient l'agglutination d'activités connexes.

«Cela permettra en premier lieu la réduction des démarches à faire par le demandeur, car jusqu'à présent pour exercer plusieurs activités connexes il fallait présenter une demande pour chacune d'entre elles.»

Elle a d'autre part avancé que le contrôle sur les petites entreprises et sur les travailleurs à leur compte en général sera renforcé par la formation d'équipes multidisciplinaires.

Maria Elena Feito a assuré que ces mesures ne constituent pas un recul mais une consolidation du secteur des travailleurs à leur compte, un secteur qui regroupe aujourd'hui près de 600 mille Cubains.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/137686-le-ministere-du-travail-confirme-le-caractere-provisoire-de-la-suspension-de-licences>



Radio Habana Cuba